

N°29-2011

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2011

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil onze, le vingt neuf avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Germain-lès-Corbeil, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie de Saint-Germain-lès-Corbeil, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MARCELIN, Maire.

Convocation 21 avril 2011	PRESENTS : M. MARCELIN Jean-Pierre, Maire, Mme FOUCHER Michelle, M. PILOT Michel, M. DEVÔGE Jean-Marc, Mme LANZA Anne-Marie, Mme JEHANNO Michelle, M. LORIN Pierre, Mme LANG Sylvie, M. DECHAMP Claude, Mme REMILIEU Céline, Mme DEFORCHE Evelyne, M. LEVY Jean-Marc, Mme PLISSON-CLEMENCET Françoise, M. BIDINOT Bruno, M. LAMBERT Jean-Baptiste, M. BIROUSTE Bruno, Mme MARIE Christine, Mme AYMARD Sabine, M. DALEM Jean-jacques, M. PELLETIER Guillaume, M. MATHURIN Alain, Mme LAVAUD Nathalie, M. PETEL Yann, Mme THELLIEZ Aude, M. LAVANANT Gilbert, Mme BADIER, M. ROUGER Philippe, M. DOUENCE Thierry,
Affichage 21 avril 2011	
Conseillers En exercice : 29 Présents : 28 Votants : 29	
	ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES : Mme SEDACK Nathalie ayant donnée pouvoir à Mme PLISSON-CLEMENCET,
	ABSENT : Néant
	Secrétaire de séance : Madame Sabine AYMARD

OBJET : Modification des règlements intérieurs des structures d'accueil de loisirs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la Commission Education réunie le 26 avril 2011,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour certains points des règlements intérieurs pour le bon fonctionnement des structures d'accueil de loisirs,
CONSIDERANT la quantité de papier nécessaire à la diffusion des documents pour 594 usagers,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
OUI l'exposé de Monsieur le Maire,
APRES en avoir délibéré, **par 27 voix pour et 2 abstentions (Mesdames LAVAUD et MARIE)**

APPROUVE les règlement intérieur des structures d'accueil suivantes, joint à la présente délibération :

- Accueil de Loisirs
- Accueil pré et post scolaire
- Temps restauration

DIT que l'ensemble des documents seront consultables sur le site internet de la ville, sur les structures d'accueil concernées ainsi qu'en Mairie
DIT qu'une copie des document sera remise sur simple demande des familles,

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Signature Electronique

J.P. MARCELIN
Officier de l'Ordre National

Accusé de réception

Objet de l'acte : **MODIFICATION DES REGLEMENTS INTERIEURS DES STRUCTURES D ACCUEIL DE LOISIRS**

Date de création de l'acte: **2011-04-29**

Date de réception de l'accusé de réception : **2011-05-04**

Numéro de l'acte : **292011B_292011**

Identifiant unique de l'acte : **091-219105533-20110429-292011B_292011-DE**

Nature de l'acte : **Délibération**

Matières de l'acte : **8 .1**
Domaines de competences par themes
Enseignement

Date de la version de la classification : **2004-04-01**

Dernière date de modification de la classification : **2004-04-01**

Nom du fichier : **29-2011- REGLEMENT ACCUEIL LOISIRS.doc (091-219105533-20110429-292011B_292011-DE-1-1_1.pdf)**